



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> août 2024

**Début de séance :** 20h30

**PRESENTS :** BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, LAYRAL Emmanuel, GARAMPON Olivier, SAUVEPLANE Pierre, VERLAGUET Mathieu.

**ABSENTS EXCUSES :** LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, SENTRY Michel.

**PROCURATION :** SENTRY Michel a donné procuration à CALMELS Anne.

### Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2024 ;
- Compte-rendu des décisions du maire ;
- Décisions modificatives budgétaires ;
- Convention d'occupation du domaine public – PAV - CCLV ;
- Frais de fonctionnement des écoles 2023-2024 ;
- Tarifs de la cantine scolaire ;
- Accroissement temporaire d'activité ;
- Questions diverses ;

### Délibérations et décisions du conseil municipal :

- **Désignation d'un secrétaire de séance :** SAUVEPLANE Pierre a été désigné à huit voix pour afin de remplir cette fonction.
- **Approbation du PV du CM du 23 juillet 2024 :** adopté à l'unanimité des membres présents.
- **CR des décisions du maire :** Mme le maire indique qu'aucune délibérations n'a été prise depuis la séance du 23/07/2024.
- **Décisions modificatives budgétaires :** Mme le maire présente aux membres du conseil la DM n°2 du budget commune qui permet de prendre en considération les mouvements de crédits non pris en comptes dans le budget initial. Adoptée en équilibre entre les dépenses et recettes, cette délibération est adoptée à huit voix pour.
- **Convention d'occupation du domaine public – PAV – CCLV :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à huit voix pour, **d'autoriser** Mme le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ou privé pour l'implantation de points d'apports volontaire de déchets (PAV) soumise par la Communauté de communes pour la mise en place des nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers.
- **Frais de fonctionnement des écoles 2023-2024 :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à huit voix pour, de demander aux communes de Roquefort-sur-Soulzon, Tournemire et le Viala-du-Pas-de-Jaux pour l'année scolaire 2023-2024, le reversement des frais de fonctionnement de l'école Marcel Pagnol à Saint-Jean d'Alcas calculés en fonction des frais de fonctionnement de la structure durant cette dernière année scolaire.
- **Tarifs de la cantine scolaire :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à huit voix pour, décide de fixer la tarification sociale à trois tranches selon le tableau ci-dessous :

*Quotient familial	Jusqu'à 1000 €	Entre 1001 et 4000 €	A partir de 4001 €
Prix du repas en €	1,00	4,75€	5,00€

Le conseil municipal précise que cette tarification sociale est applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 dès lors que la commune demeure éligible au dispositif de la cantine à 1€. Cette tarification sociale n'excèdera pas la durée de convention d'aide signée avec les services de l'Etat, à savoir 3 ans à compter du 01/09/2023;



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> août 2024

- Accroissement temporaire d'activité : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à huit voix pour, décide la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 24 août 2024 au 22 septembre 2024 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil touristique à temps complet.

**Fin de séance : 21h30**

**Le Maire**  
**CALMELS Anne**

**Le secrétaire de séance**  
**SAUVEPLANE Pierre**